

Délibération 2022/37

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET**

Séance du 2 septembre 2022

Date de la convocation : 26/08/2022
Date d'affichage : 26/08/2022
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres votants par procuration : 1
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15
POUR : 10 CONTRE : 2 ABSTENTION : 3

Objet de la délibération : LOCATION LOGIVERT

L'an deux mil vingt-deux et le deux septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : Estelle BONNIOL,

Absents excusés : /

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire rappelle au Conseil que 3 logiverts de Malhubert sont loués à l'année meublés. Elle expose au Conseil que certains locataires utilisent leurs propres meubles, d'autres ne prennent pas soin des meubles présents.

Elle précise que louer des meublés sur du long terme peut engendrer des frais financiers de remplacement de mobilier, de télévision, réfrigérateur etc.

Il convient de mener une réflexion à ce sujet pour la location 2023.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à la majorité,

DECIDE de fixer le prix de loyer des logiverts à 490€ par mois pour les nouveaux locataires

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le